

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Compte Rendu de la réunion du

Conseil de Communauté du lundi 8 novembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le lundi 8 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 octobre 2021 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, N. LEBRUN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, I. GUISE, G. MIKOLAJCZAK,

Mm J.F. LALY, A. LEJOSNE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, O. HOUPLAIN, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

M. E BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE,
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. M. DARTUS,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,
M. Th. ROUCOU, absent et excusé, a été suppléé par M. G. CUISINIER,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
M. A. LEJOSNE, absent et excusé, a donné procuration à M. J. MAURER.

Le conseil communautaire a entendu :

- Une communication sur les animations programmées pour les 10 ans de fonctionnement de la piscine intercommunale.

Le conseil a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le procès-verbal du conseil communautaire du 16 septembre 2021 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 8 novembre 2021,
- la convention territoriale globale (CTG 2021-2025) dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse de l'intercommunalité,

- le dépôt d'un dossier dans le cadre de l'Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB) 2022,
-
- la décision Modificative n°1 au titre du Budget Annexe Développement Economique 2021,
- la décision Modificative n°2 au titre du budget annexe SPANC 2021,
- la répartition 2021 des attributions de fonds de concours aux communes,
- la création d'un poste de chargé de mission (Catégorie A) au tableau des emplois de l'intercommunalité dans le cadre des actions du Projet Alimentaire Territorial,
- l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet Verdi Ingénierie pour un complément à l'étude environnementale.
- La conclusion d'un bail avec l'Entreprise André CHABANNE pour l'occupation d'un bâtiment relais sis rue de la Petite Vitesse à Achiet-le-Grand -.
- Le principe de cession d'une parcelle située ZA Vallée du Bois, propriété de la Commune de Bapaume par la Commune de Bapaume à un industriel pour y développer un projet industriel,
- La délégation de signature attribuée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour les conventions et contrats passés au titre des articles L523-1 et suivants du code du patrimoine.
- L'avenant n°1 du Lot n°6 – Electricité attribué à l'Entreprise ACCART dans le cadre des travaux de la Médiathèque de BAPAUME –.
- Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non Collectif établi au titre de l'exercice 2020.
- L'octroi d'une subvention FIEET par le Conseil Départemental 62 pour la plantation d'arbres au Jardin de Cocagne.
- L'octroi d'une subvention FIEET par le Conseil Départemental 62 pour la plantation d'arbres et d'arbustes le long du sentier de randonnée « Chemin des Australiens » sur la Commune de Bullecourt.

Le conseil de communauté a approuvé à la majorité de 65 voix pour, deux voix contre et une abstention :

- La décision Modificative n°1 au titre du Budget Principal 2021.

Le conseil de communauté a entendu :

- une communication de Madame DROMART sur l'ouverture du musée LETAILLE de Bullecourt à l'occasion de la célébration du 11 novembre 1918.
- Une interpellation de Madame LETURCQ sur l'absence de prise en considération par la Société de Projet du Canal Seine Nord Europe des impacts du futur chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures